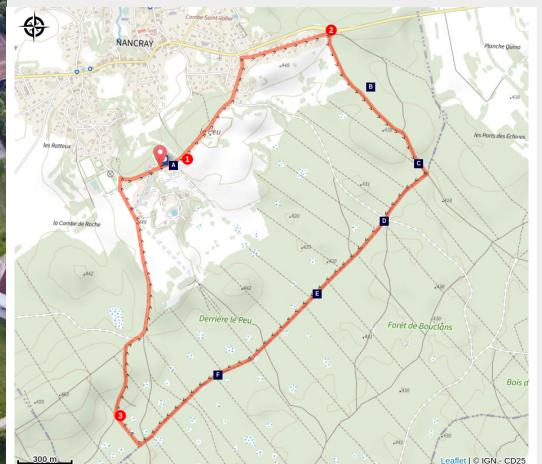


L'ancien Chêne Président

Grand Besançon



Vue aérienne du musée des Maisons comtoises (© Grand Besançon Métropole)



Entre le musée de plein air des Maisons comtoises et la forêt de Bouclans, le sentier du chêne président offre une balade facilement accessible à tous.

Au milieu de paysages boisés, vous pourrez observer 16 bornes qui jalonnent l'itinéraire. Ces bornes séparaient les communes de Nançray et Bouclans d'une part et démarquaient des parcelles forestières d'autres part.

À la fin de votre parcours, vous ferez face au chêne Président, noble seigneur du secteur. Possibilité de se restaurer au restaurant du musée.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 1 h 30

Longueur : 6.6 km

Dénivelé positif : 70 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Flore, Patrimoine

Itinéraire

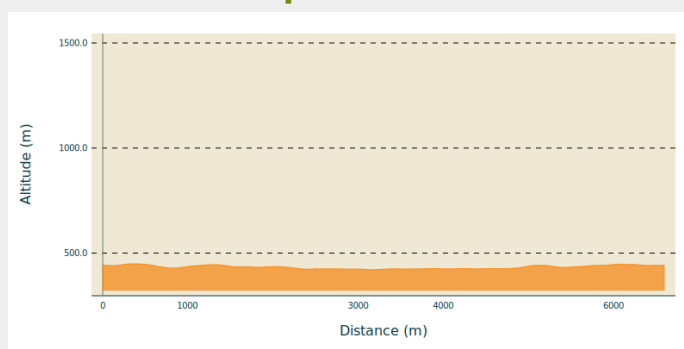
Départ : Musée des Maisons Comtoises de Nancray

Arrivée : Musée des Maisons Comtoises de Nancray

Balisage :  PR

Communes : 1. Nancray
2. Bouclans

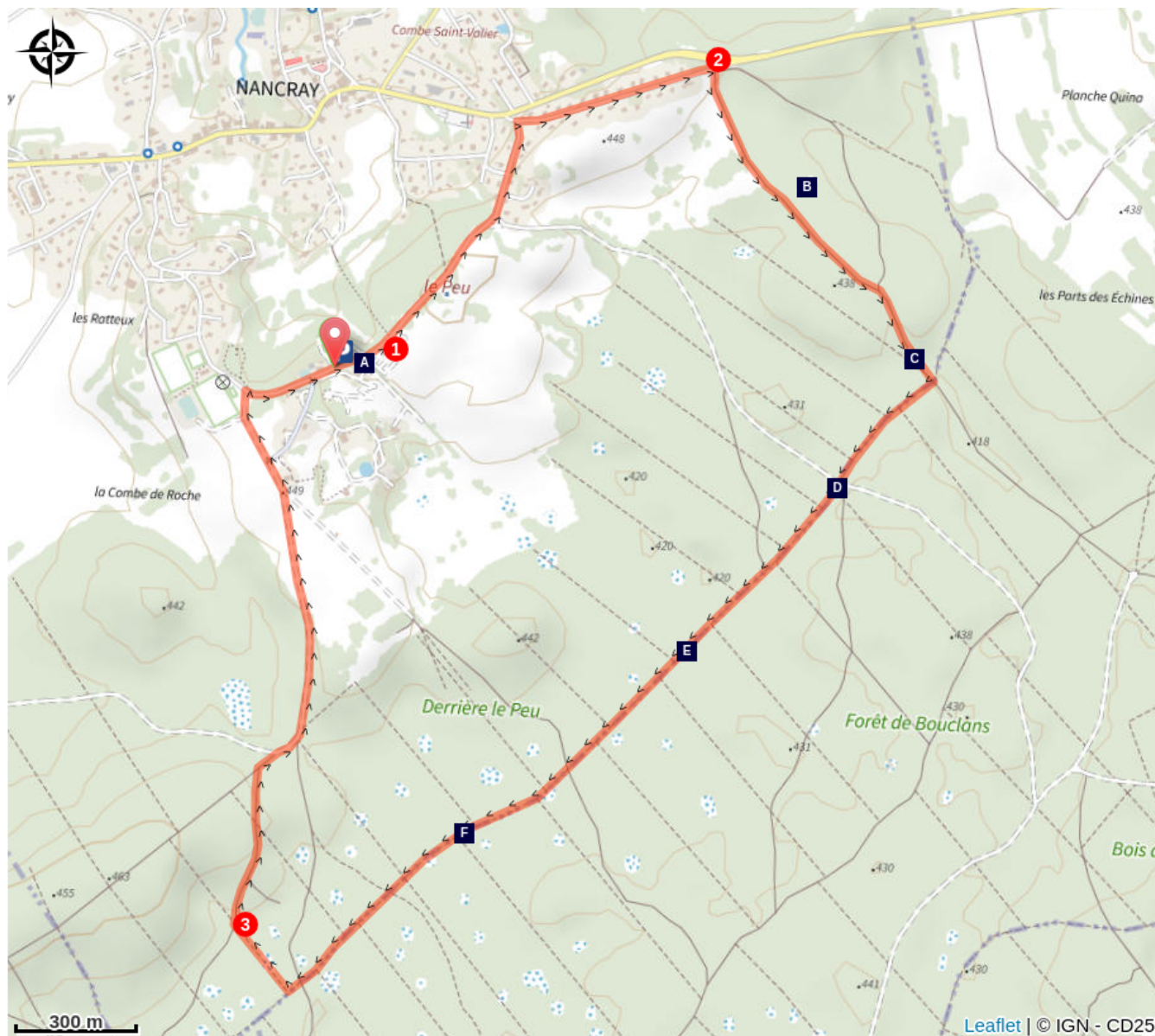
Profil altimétrique



Altitude min 421 m Altitude max 449 m

1. En face du panneau de départ, prenez la route à droite en longeant l'aire de camping-cars puis continuez sur environ 200 m avant de bifurquer sur la droite.
2. Suivez la route en direction de la forêt de Bouclans sur environ 1,5 km puis tournez à droite. Un sentier en quasi-ligne droite et sans dénivelé de plus de 2 km vous permet de profiter au mieux des paysages boisés.
3. Bifurquez à droite puis continuez tout droit jusqu'au stade de Nancray avant de tourner à droite pour revenir au point de départ... et d'arrivée !

Sur votre chemin...



Musée des Maisons Comtoises (A)
Bornes (C)
Bornes n°8 et 9 (E)

 Zone déboisée (B)
Borne n°5 (D)
Bornes n°15 et 16 (F)

Toutes les infos pratiques

niveau 2

Recommandations

En tant que sportif, vous êtes toutes et tous « amoureux » de la nature et, par conséquent, sensibles à la protection de l'Environnement.

1. Respectez le tracé des sentiers et n'utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).
2. Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins : soyez tolérants avec les piétons, vététistes, cavaliers...
3. Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, pour comprendre pourquoi il convient de les préserver.
4. Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchets. Emportez vos déchets jusqu'à la prochaine poubelle.
5. Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
6. Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. Les agriculteurs ont la gentillesse de vous laisser passer dans leurs pâtures : derrière vous, refermez toujours clôtures et barrières.
7. Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.
8. Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.
9. En période de chasse, renseignez-vous auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.
10. Informez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux : les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits.

Comment venir ?

Transports

Accès en bus via la ligne 81 du réseau Ginko.

Accès routier

Depuis Besançon, prendre la D571 en direction de Lausanne et Pontarlier puis, prendre la D464 en direction de Montfaucon et Nancray. À Nancray, prendre à droite rue du Stade et suivre la signalétique routière « Musée de plein air des Maisons comtoises ».

Parking conseillé

Parking du musée des Maisons comtoises, Nancray

Lieux de renseignement

Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon

52 Grande Rue, 25000 Besançon

info@besancon-tourisme.com

Tel : +33 (0)3 81 80 92 55

<https://www.besancon-tourisme.com/fr/>



Sur votre chemin...



Musée des Maisons Comtoises (A)

Le musée des Maisons comtoises est composé de 35 édifices des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, originaires de toute la Franche-Comté : fermes, ateliers, four banal, chapelle... Ils représentent les principaux types d'architecture rurale franc-comtoise.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole



Zone déboisée (B)

Nos forêts souffrent du changement climatique. Le paysage qui s'offre à notre regard est le résultat d'une coupe sanitaire suite à une attaque de scolytes sur des épicéas. Ces populations d'insectes profitent des nouvelles conditions pour proliférer. L'affaiblissement des arbres qui manquent d'eau à certaines périodes de l'année ne leur permet pas de résister au passage des insectes qui s'installent sous leur écorce.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole



Bornes (C)

Frontière, marqueur de territoire, ou encore limite de parcelle ; les bornes servent à délimiter le territoire des hommes depuis fort longtemps. On en retrouve ainsi dès le XIVe siècle avant notre ère en Mésopotamie. La première borne que vous rencontrez sert à indiquer la frontière entre le territoire des communes de Nancray et de Bouclans. En effet, nombre de communes, duchés ou comtés choisirent au cours de leur histoire de délimiter leurs frontières à l'aide de bornes portant leurs armoiries leur nom ou, pour les moins fortunés, une simple lettre. Vous pourrez distinguer la lettre « N » – pour Nancray – gravée sur la borne qui se trouve devant vous ainsi que sur deux autres présentes sur le sentier. Un muret de pierre sèche, encore visible à certains endroits, matérialise également la séparation entre les deux villages.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole



Borne n°5 (D)

La borne que vous avez devant vous fait partie de celles que l'on remarque le plus facilement le long du sentier : des bornes taillées en pavé, au sommet pointu souvent peint en blanc, et portant de chaque côté un numéro gravé en chiffres romains. Ces bornes ont probablement été installées dans les années 1810, afin de délimiter des parcelles d'exploitation forestière.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole



Bornes n°8 et 9 (E)

Certaines des bornes du bois de Nancray sont difficiles à dater, en raison principalement de l'absence d'inscriptions. Ainsi, on peut remarquer le long du sentier plusieurs grosses bornes en calcaire brut et en forme de stèles, perpendiculaires au tracé du chemin. Au XIIIe siècle, les querelles entre communautés pour déterminer les limites de leurs terres donnent lieu à la multiplication de bornes pour marquer les frontières. Ces bornes sont ainsi mentionnées dans les chartes (actes juridiques) et sont d'une importance capitale à une époque où il n'existe ni cadastre ni plan parcellaire. Dans le cas présent, il s'agit peut-être aussi de bornes délimitant la frontière entre Nancray et Bouclans, potentiellement antérieures à celles marquées d'un « N ».

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole



Bornes n°15 et 16 (F)

La présence de ces bornes témoigne d'un besoin de rationaliser l'exploitation des forêts au XIXe siècle. Si nos besoins ont en partie évolués, et bien que le plastique et le béton aient majoritairement remplacé la pierre taillée de nos jours, les bornes restent toujours d'actualité, qu'il s'agisse de bornes kilométriques ou de géomètre. Cependant, les plus anciennes sont fréquemment oubliées, recouvertes par la mousse, enfouies sous la terre, voire détruites dans certains cas. Pourtant, ces bornes appartiennent à notre patrimoine et peuvent nous apprendre beaucoup sur l'histoire de nos territoires.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole